



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2020-01

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-18-018 - ARRETE N° 2019 – 274 Portant autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Jean XXIII », 6 rue Albert Schweitzer à l'Hay-les-Roses (94240), par l'association « Monsieur Vincent » suite au retrait de l'autorisation de l'EHPAD multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre » (3 pages) Page 3

IDF-2019-12-18-019 - ARRETE N° 2019 – 275 Portant autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « le Sacré Coeur », 2 rue Charles Frérot à Gentilly (94250), par l'association « Monsieur Vincent » suite au retrait de l'autorisation de l'EHPAD multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre » (3 pages) Page 7

IDF-2020-01-27-004 - ARRÊTÉ N° 2019-234 Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. (8 pages) Page 11

IDF-2020-01-29-001 - ARRETE N° DOS-2019/2565 Portant modification de l'arrêté d'agrément du 05 novembre 2007 portant changement de gérance de la SARL CHEVRY AMBULANCES (77173 Chevry-Cossigny) (2 pages) Page 20

IDF-2020-01-29-002 - ARRETE N° DOS-2020/094 Portant modification de l'arrêté d'agrément du 15 avril 2004 portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES CALYPSO (92000 Nanterre) (2 pages) Page 23

IDF-2020-01-29-003 - ARRETE N° DOS-2020/098 Portant modification de l'arrêté d'agrément du 27 mars 1985 portant transfert des locaux de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC (77500 Chelles) (3 pages) Page 26

IDF-2020-01-09-017 - Arrêté N°2020-13 et N°2019-PESMS-261 Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. (8 pages) Page 30

IDF-2020-01-28-006 - DECISION N°2020-80 - L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais est renouvelée au profit du Centre Médico Chirurgical Floréal, situé 40 rue Floréal 93170 Bagnolet. (2 pages) Page 39

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-01-29-004 - ARRETE modifiant l'arrêté n° 2018-01-29-013 du 29 janvier 2018 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privé de l'académie de Créteil (3 pages) Page 42

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-18-018

ARRETE N° 2019 – 274

Portant autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Jean XXIII », 6 rue Albert Schweitzer à l'Hay-les-Roses (94240), par l'association « Monsieur Vincent » suite au retrait de l'autorisation de l'EHPAD multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre »

ARRETE N° 2019 – 274

Portant autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Jean XXIII », 6 rue Albert Schweitzer à l'Hay-les-Roses (94240), par l'association « Monsieur Vincent » suite au retrait de l'autorisation de l'EHPAD multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le PRIAC 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2004-2637 du 22 juillet 2004 du Préfet du Val-de-Marne et du Président du Conseil général du Val-de-Marne autorisant la fusion des trois établissements gérés par l'association « Monsieur Vincent » : le « Sacré Cœur » à Gentilly (94250), « Jean XXIII » à l'Hay-les-Roses (94240) et « Saint-Joseph » à Cachan (94230), au sein d'une nouvelle entité dénommée « Les Résidences Val-de-Marnaises – Monsieur Vincent », et portant la capacité totale de l'établissement à 350 places (346 places hébergement permanent et 4 places hébergement temporaire) ;

VU l'arrêté conjoint n°2019-137 du 25 mars 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne portant autorisation de modification de capacité de l'EHPAD « Les Résidences Val-de-Marnaises – Monsieur Vincent », dénommés depuis 2012 « Les résidences du Val-de-Bièvre », gérés par l'association « Monsieur Vincent », et précisant les capacités de chacun des 3 établissements concernés ;

VU l'arrêté conjoint n°2019-233 du 16 décembre 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne portant retrait de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre », sis 2 rue de la Citadelle à Cachan (94230), géré par l'association « Monsieur Vincent », créé par fusion des EHPAD « Saint-Joseph » à Cachan (94230) , « le Sacré-Cœur » à Gentilly (94250) , « Jean XXIII » à l'Haÿ-les-Roses (94240) et autorisant l'association « Monsieur Vincent » à gérer trois EHPAD distincts ;

VU le courrier du Directeur général de l'association « Monsieur Vincent » en date du 25 mars 2019, demandant la transformation de l'EHPAD « Les Résidences du Val-de-Bièvre » en trois établissements distincts ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté conjoint n°2019-233 du 16 décembre 2019 met fin à la fusion des 3 EHPAD gérés par l'association « Monsieur Vincent » dont fait partie l'EHPAD « Jean XXIII », 6 rue Albert Schweitzer à l'Haÿ-les-Roses (94240) ;

CONSIDÉRANT que la fin de la fusion implique que l'EHPAD « Jean XXIII » sera géré distinctement à compter du 1^{er} janvier 2020 par l'association « Monsieur Vincent » avec un budget propre à l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Jean XXIII », 6 rue Albert Schweitzer à l'Haÿ-les-Roses (94240) est accordée à l'association « Monsieur Vincent », dont le siège social est situé au 9 rue Cler à Paris (75007), à compter du 1^{er} janvier 2020.

A cette date, l'établissement bénéficiera d'un budget propre.

ARTICLE 2 :

L'EHPAD « Jean XXIII » a une capacité fixée à :

- 131 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS Résidence « Jean XXIII » : 94 080 129 3
Code discipline : 924
Code fonctionnement (type d'activité) : 11
Code clientèle : 711
Capacité : 131

N° FINESS du gestionnaire : 75 005 636 8
Code statut : 61

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

Le Délégué départemental du Val-de-Marne et le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 18 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Pour le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne
et par délégation,
la Vice-Présidente

Signé

Brigitte JEANVOINE

Agence Régionale de Santé

IDF-2019-12-18-019

ARRETE N° 2019 – 275

Portant autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « le Sacré Coeur », 2 rue Charles Frérot à Gentilly (94250), par l'association « Monsieur Vincent » suite au retrait de l'autorisation de l'EHPAD multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre »

ARRETE N° 2019 – 275

Portant autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « le Sacré Cœur », 2 rue Charles Frérot à Gentilly (94250), par l'association « Monsieur Vincent » suite au retrait de l'autorisation de l'EHPAD multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le PRIAC 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2004-2637 du 22 juillet 2004 du Préfet du Val-de-Marne et du Président du Conseil général du Val-de-Marne autorisant la fusion des trois établissements gérés par l'association « Monsieur Vincent » : le « Sacré Cœur » à Gentilly (94250), « Jean XXIII » à l'Hay-les-Roses (94240) et « Saint-Joseph » à Cachan (94230), au sein d'une nouvelle entité dénommée « Les Résidences Val-de-Marnaises – Monsieur Vincent », et portant la capacité totale de l'établissement à 350 places (346 places hébergement permanent et 4 places hébergement temporaire) ;

- VU** l'arrêté conjoint n°2019-137 du 25 mars 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne portant autorisation de modification de capacité de l'EHPAD « Les Résidences Val-de-Marnaises – Monsieur Vincent », dénommés depuis 2012 « Les résidences du Val-de-Bièvre », gérés par l'association « Monsieur Vincent », et précisant les capacités de chacun des 3 établissements concernés ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2019-233 du 16 décembre 2019 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et du Président du Conseil départemental du Val-de-Marne portant retrait de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) multi-site « Les Résidences du Val-de-Bièvre », sis 2 rue de la Citadelle à Cachan (94230), géré par l'association « Monsieur Vincent », créé par fusion des EHPAD « Saint-Joseph » à Cachan (94230), le « Sacré-Cœur » à Gentilly (94250), « Jean XXIII » à l'Haÿ-les-Roses (94240) et autorisant l'association « Monsieur Vincent » à gérer trois EHPAD distincts ;
- VU** le courrier du Directeur général de l'association « Monsieur Vincent » en date du 25 mars 2019, demandant la transformation de l'EHPAD « Les Résidences du Val-de-Bièvre » en trois établissements distincts ;

CONSIDERANT que l'arrêté conjoint n°2019-233 du 16 décembre 2019 met fin à la fusion des 3 EHPAD gérés par l'association « Monsieur Vincent » dont fait partie l'EHPAD « le Sacré Cœur », 2 rue Charles Frérot à Gentilly (94250) ;

CONSIDERANT que la fin de la fusion implique que l'EHPAD « le Sacré Cœur » sera géré distinctement à compter du 1^{er} janvier 2020 par l'association « Monsieur Vincent » avec un budget propre à l'établissement ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « le Sacré Cœur », 2 rue Charles Frérot à Gentilly (94250) est accordée à l'association « Monsieur Vincent », dont le siège social est situé au 9 rue Cler à Paris (75007), à compter du 1^{er} janvier 2020.

A cette date, l'établissement bénéficiera d'un budget propre.

ARTICLE 2 :

L'EHPAD « le Sacré Cœur » a une capacité fixée à :

- 86 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS Résidence le « Sacré cœur » : 94 080 368 7

Code discipline : 924

Code fonctionnement (type d'activité) : 11

Code clientèle : 711

Capacité : 86

N° FINESS du gestionnaire : 75 005 636 8

Code statut : 61

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

Le Délégué départemental du Val-de-Marne et le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 18 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Pour le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne
et par délégation,
la Vice-Présidente

Signé

Brigitte JEANVOINE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-27-004

ARRÊTÉ N° 2019-234

Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARRÊTÉ N° 2019-234

Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

VU l'arrêté n° 2017-007 portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe ;

VU l'arrêté n°2019-3 portant programmation 2019-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les services de soins infirmiers à domicile ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1 :

Les organismes gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), de petites unités de vie (PUV), de centres d'accueil de jour autonome et de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et le Conseil départemental entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

ARTICLE 2 :

Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à l'établissement ou la structure, notamment hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, plateforme d'accompagnement et de répit, pôle d'activités et de soins adaptés, unité d'hébergement renforcée, équipe spécialisée Alzheimer à domicile.

ARTICLE 3 :

Les services de soins infirmiers à domicile, incluant le cas échéant une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive du Directeur général de l'Agence régionale de santé, et les Résidences-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive du Président du Conseil départemental, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

ARTICLE 4 :

La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des établissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap concernés par un CPOM, ainsi que l'année prévisionnelle de signature du CPOM.

ARTICLE 5 :

La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

ARTICLE 6 :

L'arrêté n°2017-007 portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens est annulé à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 8 :

Le délégué départemental de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région et du Département et au bulletin officiel du Département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Fait à Bobigny, le 27 janvier 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Pour le Président du Conseil départemental de
Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Directeur général adjoint

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Signé

Benjamin VOISIN

Annexe :

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	NEGOCIATION CPOM
ADS	930001219	ASS DEVELOP SANIT MONTF COUB V	SSIAD	9308113613	MONTFERMEIL	2020
ASS DE GESTION LA CERISAIE	930816277	LA CERISAIE	EHPAD	930460019	GAGNY	2020
CCAS D'AUBERVILLIERS	930812862	SSIAD Dr Pesqué	SSIAD	930811633	AUBERVILLIERS	2020
CCAS DE NEUILLY PLAISANCE	930019385	SSIAD	SSIAD	930019393	NEUILLY PLAISANCE	2020
CCAS DE SAINT-OUEN	930813167	SSIAD	SSIAD	930817440	SAINT-OUEN	2020
COALLIA	750825846	LE PARC	EHPAD	930817531	AULNAY-SOUS-BOIS	2020
COALLIA	750825846	LES 3 CERISIERS	AJ AUTONOME	930017348	AULNAY-SOUS-BOIS	2020
COALLIA	750825846	RESIDENCE AUTONOMIE VOLTAIRE AUX LILAS	RESIDENCE AUTONOMIE	930703467	LES LILAS	2020
FONDATION ROTHSCHILD	750710428	DIANE BENVENUTI	EHPAD	930018858	MONTREUIL	2020
GHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	930021480	LES ORMES	EHPAD	930021498	MONTFERMEIL	2020
MAISON DE RETRAITE MONMOUSSEAU	930000757	GASTON MONMOUSSEAU	EHPAD	930460068	LE BLANC MESNIL	2020
ORPEA	920030152	LA CHANTERELLE	EHPAD	930003728	LE PRE SAINT GERVAIS	2020
ORPEA	920030152	LES TERRASSES DES LILAS	EHPAD	930025028	LES LILAS	2020
ORPEA	920030152	LE CLOS DES PEUPLIERS	EHPAD	930023205	BOBIGNY	2020
ORPEA	920026176	LA CHANTEREINE	EHPAD	930024120	COUBRON	2020
PETITES SŒURS DES PAUVRES	930017850	MA MAISON	EHPAD	930703301	SAINT-DENIS	2020
SARL RESIDENCE D EGLANTINE	930016944	L'EGLANTINE	EHPAD	930016951	NEUILLY PLAISANCE	2020
SOCIETE C.J.P.G. SOLEMNES	780002028	SOLEMNES	EHPAD	930020078	TREMBLAY EN FRANCE	2020

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	NEGOCIATION CPOM
SYND INTERC.A VOCATION MULTIPLE	930816210	SSIAD "STAINS PIERREFITTE"	SSIAD	930816228	STAINS	2020
VILLE LE BLANC MESNIL	930812896	SSIAD	SSIAD	930817614	LE BLANC- MESNIL	2020
VYV CARE	750058844	SAINTE MARTHE	EHPAD	930460100	BOBIGNY	2020
VYV CARE	750058844	SAINT-ANTOINE DE PADOUE	EHPAD	930460118	NOISY LE SEC	2020
VYV CARE	930009469	LE PATIO	AJ AUTONOME	930009519	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	2020
VYV CARE	750058844	LES RIVES	AJ AUTONOME	930009428	PANTIN	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS DE SAINT DENIS	SSIAD	930817010	SAINT-DENIS	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS VILLEMOMBLE	SSIAD	93081168	VILLEMOMBLE	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS DE DRANCY	SSIAD	930007828	DRANCY	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS DE NOISY LE SEC	SSIAD	930011358	NOISY LE SEC	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS DE SAINT DENIS	SAAD	930817010	SAINT-DENIS	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS VILLEMOMBLE	SAAD	93081168	VILLEMOMBLE	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS DE DRANCY	SAAD	930007828	DRANCY	2020
VYV CARE	750058844	RELAIS DE NOISY LE SEC	SAAD	930011358	NOISY LE SEC	2020
ADEF	940004088	LA MAISON DU LAURIER NOBLE	EHPAD	930019153	SAINT-DENIS	2021
ADEF	940004088	LA MAISON DE LA VALLEES DES FLEURS	EHPAD	930021068	STAINS	2021
ADEF	940004088	LA MAISON DE L'EGLANTIER	EHPAD	930021308	BONDY	2021
ADEF	940004088	LA MAISON DES	EHPAD	930021316	LE BOURGET	2021

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	NEGOCIATION CPOM
		GLYCINES"				
ASSOCIATION LA MAIN TENDUE	930000278	SSIAD LA MAIN TENDUE	SSIAD	930003199	AUBERVILLIERS	2021
ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	690003728	SAINT-JOSEPH	EHPAD	930460092	NOISY LE GRAND	2021
ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	930000252	SSIAD ST JOSEPH	SSIAD	930000203	NOISY LE GRAND	2021
BTP RESIDENCES MEDICO SOCIALES	750034589	LES FLORALIES	EHPAD	930700208	BAGNOLET	2021
CCAS DE BAGNOLET	930812540	SSIAD	SSIAD	930817572	BAGNOLET	2021
CCAS DE BOBIGNY	930812565	SSIAD	SSIAD	930003280	BOBIGNY	2021
CCAS DE PANTIN	930812813	SSIAD	SSIAD	930815881	PANTIN	2021
CCAS DE ROSNY-SOUS-BOIS	9308112722	SSIAD	SSIAD	930815915	ROSNY-SOUS-BOIS	2021
CCAS DU PRE-SAINT-GERVAIS	930813126	SSIAD	SSIAD	930801337	LE PRE-SAINT-GERVAIS	2021
CENTRE D'ACTION POP POUR LA SANTE	930800883	SSIAD "CAP'S"	SSIAD	930815899	MONTREUIL	2021
CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	930110051	EHPAD "CASANOVA"	EHPAD	930800206	SAINT-DENIS	2021
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	930019336	LES QUATRE SAISONS	EHPAD	930019344	BAGNOLET	2021
FAMILIA (ex ASSIAD-LADOMIFA)	780026415	SSIAD	SSIAD	930813621	MONTREUIL	2021
FONDATION SANTE SERVICE	920029097	SSIAD VILLEPINTE	SSIAD	930816707	VILLEPINTE	2021
GROUPE SOS SENIORS	570010173	L'OASIS	EHPAD	930420013	NEUILLY-SUR-MARNE	2021
GROUPE SOS SENIORS	570010173	SSIAD "SOS SANTE "	SSIAD	930023023	PIERREFITTE	2021
GROUPE SOS SENIORS	570010173	EHPAD CAMILLE SAINT SAENS	EHPAD	930024138	AULNAY-SOUS-BOIS	2021
GROUPE SOS SENIORS	570010173	EHPAD HECTOR BERLIOZ	EHPAD	930021084	BOBIGNY	2021
LES OPALINES	930023130	LES OPALINES	EHPAD	930023148	NOISY LE GRAND	2021
SARL MAISON DE SANTE LA ROSERAIE	930000922	LA ROSERAIE	EHPAD	930701586	LIVRY GARGAN	2021
SARL RESIDENCE MARIE	450017678	RESIDENCE MARIE	EHPAD	930021571	BAGNOLET	2021

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	NEGOCIATION CPOM
SNC LES JARDINS D'ASTREE	930000948	JARDINS D'ASTREE	EHPAD	930701834	NOISY LE GRAND	2021
VILLE DE BONDY	930813472	SSIAD	SSIAD	930001532	BONDY	2021
VILLE DE LA COURNEUVE	930812946	SSIAD	SSIAD	930812029	LA COURNEUVE	2021
SARL VILLA BEAUSOLEIL DRANCY	920026283	EHPAD DRANCY BEAUSOLEIL	EHPAD	930023163	DRANCY	2023
ARPAVIE	920030186	JACQUES OFFENBACH	EHPAD	930015359	EPINAY	2024
ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE EMILE ZOLA	EHPAD	930023056	ROSNY SOUS BOIS	2024
ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE VICTOR HUGO	EHPAD	930023700	LES PAVILLONS- SOUS-BOIS	2024
ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE LAURE ETENEAU	EHPAD	930815410	EPINAY	2024
ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE LES CLAIRIERES	EHPAD	930817580	LES PAVILLONS- SOUS-BOIS	2024
ARPAVIE	920030186	RESIDENCE PETRONILLE	EHPAD	930021597	VILLEPINTE	2024
ARPAVIE	920030186	DRS G. ET P. SIMON	EHPAD	930816087	MONTFERMEIL	2024
ARPAVIE	920030186	LES BEAUX MONTS	EHPAD	930816723	MONTREUIL	2024
ARPAVIE	920030186	LE BOCAGE	RESIDENCE- AUTONOMIE	930704200	NEUILLY-SUR-MARNE	2024
ARPAVIE	920030186	LE VERT GALANT	RESIDENCE- AUTONOMIE	930700281	TREMBLAY-EN- FRANCE	2024
ARPAVIE	920030186	CITE FLOREAL	RESIDENCE- AUTONOMIE	930700257	SAINT DENIS	2024
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	750721029	LE MOULIN VERT	EHPAD	930003397	TREMBLAY EN FRANCE	2024
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	750721029	LA COLOMBE (MOULIN VERT)	EHPAD	930007109	DRANCY	2024

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	NEGOCIATION CPOM
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	750721029	JEAN VIOLLET (MOULIN VERT)	EHPAD	930019369	LA COURNEUVE	2024
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	750721029	ST VINCENT DE PAUL (MOULIN VERT)	EHPAD	930816905	SAINT-OUEN	2024
CCAS d'AULNAY SOUS BOIS	930028139	SSIAD	SSIAD	930816533	AULNAY-SOUS-BOIS	2024
CCAS D'AULNAY SOUS BOIS	930812870	AULNAY	SSIAD	930816533	AULNAY-SOUS-BOIS	2024
CCAS DE GAGNY	930812995	SSIAD	SSIAD	930811526	GAGNY	2024
CCAS DE LIVRY GARGAN	930813035	SSIAD	SSIAD	930816699	LIVRY-GARGAN	2024
CCAS DE NEUILLY-SUR-MARNE	930813068	SSIAD	SSIAD	930817390	NEUILLY-SUR-MARNE	2024
CCAS DE SEVRAN	930813175	SSIAD	SSIAD	930000120	SEVRAN	2024
CCAS LES PAVILLONS SOUS BOIS	930812698	SSIAD	SSIAD	930817564	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	2024
DOMUSVI	930002977	EHPAD LES JARDINS DE LONGUIOLLES	EHPAD	930002985	VAUJOURS	2024
DOMUSVI	930700737	EHPAD LES JARDINS D'EPINAY	EHPAD	930018932	EPINAY	2024
DOMUSVI	930019112	EHPAD LES JARDINS DES LILAS	EHPAD	930019120	LES LILAS	2024
DOMUSVI	930020896	EHPAD LES JARDINS DE PANTIN	EHPAD	930020904	PANTIN	2024
DOMUSVI	750049678	EHPAD LES INTEMPORELLES	EHPAD	930023965	AUBERVILLIERS	2024
DOMUSVI	930001011	EHPAD LA PEUPLERAIE	EHPAD	930705728	PIERREFITTE	2024
DOMUSVI DOMICILE	750040529	SSIAD DOMUSVI DOMICILE	SSIAD	930022504	NEUILLY PLAISANCE	2024
DOMUSVI	920028263	SAS Domusvi Domicile	SAD	930028816	NEUILLY PLAISANCE	2024
DOMUSVI	920028263	SAS Domusvi Domicile	SAD	930028808	EPINAY	2024
ETABLISSEMENT PUBLIC LA SEIGNEURIE	930000955	LA SEIGNEURIE	EHPAD	930702089	PANTIN	2024

GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	NEGOCIATION CPOM
FONDATION LEOPOLD BELLAN	750720609	EHPAD FONDATION LEOPOLD BELLAN	EHPAD	930027073	ROMAINVILLE	2024
FONDATION OEUVRE CROIX SAINT-SIMON	750712341	SAINT-VINCENT DE PAUL	EHPAD	930707286	STAINS	2024
ISATIS	940017304	LA MAISON DU SOLEIL	EHPAD	930019468	AUBERVILLIERS	2024
ISATIS	940017304	LA MAISON DES LUMIERES	EHPAD	930021043	LA PLAINE SAINT-DENIS	2024
ISATIS	940017304	LA MAISON DES VERGERS	EHPAD	930021514	MONTREUIL	2024
ISATIS	940017304	LES APPARTEMENTS DU 11	RESIDENCE-AUTONOMIE	930021514	MONTREUIL	2024
KORIAN	250018041	KORIAN MARISOL	EHPAD	930703012	SEVRAN	2024
KORIAN	250015658	VILLA VICTORIA	EHPAD	930810387	NOISY LE GRAND	2024
KORIAN	750056335	LE TULPIER	EHPAD	930816285	ROSNY SOUS BOIS	2024
KORIAN	750056335	L'EPERVIER	EHPAD	930816293	LE BOURGET	2024
KORIAN	750056335	BONISIACA	EHPAD	930816301	BONDY	2024
KORIAN	750056335	LES CEDRES	EHPAD	930021522	VILLEMOMBLE	2024
KORIAN	750056335	LES LAURIERS DE PLAISANCE	EHPAD	930023155	NEUILLY PLAISANCE	2024
MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	930000880	LUMIERES D'AUTOMNE	EHPAD	930700265	SAINT-OUEN	2024
MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	930000773	CONSTANCE MAZIER	EHPAD	930460084	AUBERVILLIERS	2024
MAISON DE RETRAITE EMILE GERARD	930000740	EMILE GERARD	EHPAD	930460050	LIVRY GARGAN	2024

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-29-001

ARRETE N° DOS-2019/2565

Portant modification de l'arrêté d'agrément du 05
novembre 2007

portant changement de gérance de la SARL CHEVRY
AMBULANCES
(77173 Chevry-Cossigny)

ARRETE N° DOS-2019/2565
Portant modification de l'arrêté d'agrément du 05 novembre 2007
portant changement de gérance de la SARL CHEVRY AMBULANCES
(77173 Chevry-Cossigny)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral DDASS/2007/ASP/AMB/n°123 en date du 05 novembre 2007 portant agrément, de la SARL CHEVRY AMBULANCES, sise 58, rue Charles Pathé à Chevry-Cossigny (77173) dont les co-gérants sont Madame Sylvie BEAUJON et Monsieur Marc CAROUGE ;
- VU l'arrêté ARS/2010/ASP/AMB/n°39 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 11 octobre 2010 transfert des locaux, de la SARL CHEVRY AMBULANCES, du 58, rue Charles Pathé à Chevry-Cossigny (77173) au 31, rue Théodore Rousseau à Chevry-Cossigny (77173) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Paul-Henri FABRE relatif au changement de gérance de la SARL CHEVRY AMBULANCES ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Paul-Henri FABRE est nommé gérant de la SARL CHEVRY AMBULANCES sise 31, rue Théodore Rousseau à Chevry-Cossigny (77173) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 29/01/2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-29-002

ARRETE N° DOS-2020/094

Portant modification de l'arrêté d'agrément du 15 avril
2004

portant changement de gérance de la SARL

AMBULANCES CALYPSO

(92000 Nanterre)

ARRETE N° DOS-2020/094
Portant modification de l'arrêté d'agrément du 15 avril 2004
portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES CALYPSO
(92000 Nanterre)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2004 portant agrément, sous le n° 92 99 001 de la SARL AMBULANCES CALYPSO sise 10 bis avenue Gallieni à Nanterre (92000) ayant pour gérant Monsieur Philippe CAHUZAC ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Saad HAMATA relatif au changement de gérance de la SARL AMBULANCES CALYPSO ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Saad HAMATA est nommé gérant de la SARL AMBULANCES CALYPSO sise 10 bis avenue Gallieni à Nanterre (92000) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 29/01/2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-29-003

ARRETE N° DOS-2020/098

Portant modification de l'arrêté d'agrément du 27 mars
1985

portant transfert des locaux de la

SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU
PARC

(77500 Chelles)

ARRETE N° DOS-2020/098
Portant modification de l'arrêté d'agrément du 27 mars 1985
portant transfert des locaux de la
SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC
(77500 Chelles)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôle des véhicules de transports sanitaires ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 85 DDASS 025 GPS en date du 27 mars 1985 portant agrément, de la SARL AMBULANCES DU PARC sise 38, rue Jean Jaurès à Vaires-sur-Marne (77630) ayant pour co-gérants Messieurs Lionel CHAMPAGNAT et Francis BLACHERE ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 89 DDASS 161 ESPS en date du 23 novembre 1989 portant changements de dénomination sociale et de gérance, de la SARL AMBULANCES DU PARC qui devient SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le gérant est Monsieur Mapril BAPTISTA ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 94 DDASS 28 ASP en date du 28 novembre 1994 portant changement de gérance, de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC nouveau gérant Monsieur Francis HUMBLET ;
- VU l'arrêté préfectoral DDASS/2003/ASP/AMB/n°198 en date du 21 juillet 2003 portant transfert de locaux, de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC du 38, rue Jean Jaurès à Vaires-sur-Marne (77630) au 54, avenue de la Liberté à Vaires-sur-Marne (77360) ;
- VU l'arrêté n° 77-59/ARS/APS-A/2014 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 16 juillet 2014 portant changement de gérance, de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le nouveau gérant est Monsieur Yahya MEHRFOUR ;
- VU l'arrêté n° DOS/2018-2119 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 28 NOVEMBRE 2018 portant changement de gérance, de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le nouveau gérant est Monsieur El Bachir JALIL ;
- VU l'arrêté DOS-2019/1610 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 août 2019 portant transfert de locaux, de la SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC du 54, avenue de la Liberté à Vaires-sur-Marne (77360) au 1, avenue de la Trentaine à Chelles (77500) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés FF-487-ZW ; EB-390-NZ et catégorie A type B immatriculé EL-329-CR et FD-442-GL et catégorie D immatriculés EB-514-NZ et FJ-501-DC délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 17 décembre 2019 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL SOCIETE NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC est autorisée à transférer ses locaux du 1, avenue de la Trentaine à Chelles (77500) au 17, rue de la Briqueterie, Lot 17 à Chelles (77500) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le 29/01/2020

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-09-017

Arrêté N°2020-13 et N°2019-PESMS-261 Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARRÊTÉ N°2020-13

ARRETE N°2019-PESMS-261

Portant programmation 2020-2024 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

VU l'arrêté n° 2018 -274 et 2018 PESMS 165 portant programmation 2019-2023 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe ;

VU l'arrêté n°2019-3 portant programmation 2019-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les services de soins infirmiers à domicile ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Les organismes gestionnaires d'établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), de petites unités de vie (PUV), de centres d'accueil de jour autonome et de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et le Conseil départemental entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

ARTICLE 2

Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à l'établissement ou la structure, notamment hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, plateforme d'accompagnement et de répit, pôle d'activités et de soins adaptés, unité d'hébergement renforcée, équipe spécialisée Alzheimer à domicile.

ARTICLE 3

Les services de soins infirmiers à domicile, incluant le cas échéant une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive du Directeur général de l'Agence régionale de santé, et les Résidences-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive du Président du Conseil départemental, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

ARTICLE 4

La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des établissements et services accueillant des personnes âgées concernés par un CPOM, ainsi que l'année prévisionnelle de signature du CPOM.

ARTICLE 5

La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

ARTICLE 6

L'arrêté n°2018 -274 et 2018 PESMS 165 portant programmation 2019-2023 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens est annulé à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 7

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 8

La déléguée départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental des Yvelines sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région et du Département et au bulletin officiel du Département des Yvelines.

Fait à Paris, le 9 janvier 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Pour le Président du Conseil
départemental des Yvelines,
le Directeur Général Adjoint des
Solidarités

Signé

Albert FERNANDEZ

ANNEXE

GESTIONNAIRE	STATUT	FINESS JURIDIQUE	RAISON SOCIALE	CATEGORIE	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE	Date d'effet
2020							
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES MUREAUX	Public hospitalier	780803821	CCAS DES MUREAUX	SSIAD	780803821	LES MUREAUX	2021
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VIROFLAY	Public territorial	780803938	CCAS DE VIROFLAY	SSIAD	780824322	VIROFLAY	2021
SAS SYNAGERIS	Privé à but lucratif	780000915	MON REPOS	EHPAD	780701769	SARTROUVILLE	2021
ASINSAD	Privé à but non lucratif	780008868	SSIAD VELIZY VILLACOUBLAY	SSIAD	780008918	VELIZY	2021
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE	Privé à but non lucratif	780807830	SSIAD DE MEULAN	SSIAD	780804068	MEULAN	2021
ASSOCIATION OBJECTIF SANTE	Privé à but non lucratif	780810115	SSIAD OBJECTIF SANTE	SSIAD	780820486	MAGNY LES HAMEAUX	2021
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	Public territorial	780803755	LES CHENES D'OR	EHPAD	780804803	LE CHESNAY	2021
CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR	Public hospitalier	780024113	HOPITAL GERONTOLOGIQUE ET MEDICO-SOCIAL DE PLAISIR-GRIGNON	EHPAD	780805966	PLAISIR	2021
CHEMIN D'ESPERANCE	Privé à but non lucratif	750057291	PIERRE-BIENVENU NOAILLES	EHPAD	780700670	BUC	2021
CHEMIN D'ESPERANCE	Privé à but non lucratif	750057291	LE FORT MANOIR	EHPAD	780701595	LE MESNIL SAINT DENIS	2021
GCSMS LA CELLE ST CLOUD - LE CHESNAY	Public territorial	780024998	SSIAD LA CELLE SAINT CLOUD-LE CHESNAY	SSIAD	780001442	LA CELLE-SAINT-CLOUD	2021
HOPITAL DE HOUDAN	Public hospitalier	780130027	SSIAD PA DE L' HOPITAL DE HOUDAN	SSIAD	780824595	HOUDAN	2021
HOPITAL DE HOUDAN	Public hospitalier	780130027	EHPAD DE L'HOPITAL DE HOUDAN	EHPAD	780800587	HOUDAN	2021
KORIAN / HOMERE HOTELLERIE- MEDICALISEE- RETRAIT	Privé à but lucratif	250018371	KORIAN QUIETA	EHPAD	780826244	MONTIGNY LE BRETONNEUX	2021
KORIAN / KORIAN LES LILAS	Privé à but lucratif	250018074	KORIAN LES LILAS	EHPAD	780823373	CARRIERES SOUS POISSY	2021
KORIAN / LAFFITTE SANTE	Privé à but lucratif	250018595	KORIAN VILLA PEGASE	EHPAD	780826038	MAISONS LAFFITTE	2021
KORIAN / SAINT CYR GESTION	Privé à but lucratif	250019155	KORIAN LE PARC DE L'ABBAYE	EHPAD	780011359	SAINTE CYR L'ECOLE	2021
KORIAN / SAS "LES PARENTELES" DE MAUREPAS	Privé à but lucratif	780822144	KORIAN LE VAL D'ESSONNE	EHPAD	780823654	MAUREPAS	2021



KORIAN / SAS MEDICA FRANCE	Privé à but lucratif	750056335	CHATEAU LA COULDRE	EHPAD	780022356	MONTIGNY LE BRETONNEUX	2021
KORIAN / SAS MEDICA FRANCE	Privé à but lucratif	750056335	CLAIRE-FONTAINE	EHPAD	780824082	CLAIREFONTAINE EN YVELINES	2021
KORIAN / SAS MEDICA FRANCE	Privé à but lucratif	750056335	KORIAN LE CŒUR VOLANT	EHPAD	780804845	LOUVECIENNES	2021
KORIAN / SAS MEDICA FRANCE	Privé à but lucratif	750056335	KORIAN LE PARC DES DAMES	EHPAD	780022877	SAINT GERMAIN EN LAYE	2021
KORIAN / SAS MEDICA FRANCE	Privé à but lucratif	750056335	KORIAN L'ILE DE MIGNEAUX	EHPAD	780823423	POISSY	2021
KORIAN / SAS MEDICA FRANCE	Privé à but lucratif	750056335	KORIAN MANDOLINE		780824256	CHATOU	2021
KORIAN / SAS MEDOTELS	Privé à but lucratif	250015658	KORIAN HAMEAU DU ROY	EHPAD	780822466	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	2021
KORIAN / SAS MEDOTELS	Privé à but lucratif	250015658	KORIAN LES SAULES	EHPAD	780823084	GUYANCOURT	2021
LNA SANTE / LE NOBLE AGE RETRAITE - SAS	Privé à but lucratif	440049252	EHPAD VILLA D'EPIDAURE	EHPAD	780000204	LA CELLE SAINT CLOUD	2021
LNA SANTE / LE NOBLE AGE RETRAITE - SAS	Privé à but lucratif	440049252	EHPAD RESIDENCE MARCONI	EHPAD	780006458	CHATOU	2021
PETITES SŒURS DES PAUVRES	Privé à but non lucratif	780016762	MA MAISON	EHPAD	780000220	VERSAILLES	2021
SAS ALPH AGE GESTION	Privé à but lucratif	750813859	EHPAD LA ROSERAIE	EHPAD	780802468	CROISSY SUR SEINE	2021
SAS RELAIS TENDRESSE	Privé à but lucratif	780020095	EHPAD RELAIS TENDRESSE GAZERAN	EHPAD	780824942	GAZERAN	2021
SIMAD	Privé à but non lucratif	780016820	SSIAD DU PECQ	SSIAD	780016846	LE PECQ	2021
SNC LE BELVEDERE	Privé à but lucratif	780000840	LE BELVEDERE	EHPAD	780701538	MAISONS LAFFITTE	2021
VIVALTO SANTE SERVICES	Privé à but lucratif	780025292	SSIAD PA DE MAISONS LAFFITTE	SSIAD	780824314	MAISONS-LAFFITTE	2021
2021							
CH FRANCOIS QUESNAY MANTES LA JOLIE	Public hospitalier	780110011	EHPAD DU CH DE MANTES	EHPAD	780020087	MANTES LA JOLIE	2022
S.A.R.L. "SERPAV"	Privé à but lucratif	780823860	LA ROSE DES VENTS	EHPAD	780823878	VILLENES SUR SEINE	2022
ASSOCIATION M.R DES AUGUSTINES	Privé à but non lucratif	780000899	EHPAD LES DAMES AUGUSTINES	EHPAD	780701710	SAINT GERMAIN EN LAYE	2022
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	750056368	SSIAD DE LOUVECIENNES	SSIAD	780017992	LOUVECIENNES	2022
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	750056368	EHPAD SAINT JOSEPH	EHPAD	780700845	LOUVECIENNES	2022
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	750056368	EHPAD SAINT LOUIS	EHPAD	780700746	VERSAILLES	2022
ASSOCIATION SAINT AUGUSTIN	Privé à but non lucratif	780804456	EHPAD DES SOEURS AUGUSTINES VERSAILLES	EHPAD	780800736	VERSAILLES	2022
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE VESINET	Public territorial	780803912	CCAS LE VESINET	SSIAD	780804100	LE VESINET	2022
CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE	Public hospitalier	780021788	EHPAD CH LA MAULDRE SITE BOIS RENOULT	EHPAD	780800363	MONTFORT L'AMAURY	2022



CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE	Public hospitalier	780021788	EHPAD CH DE LA MAULDRE SITE ST LOUIS	EHPAD	780804043	JOUARS PONTCHARTRAIN	2022
CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET	Public hospitalier	780110052	SSIAD CH DE RAMBOUILLET	SSIAD	780001541	RAMBOUILLET	2022
CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET	Public hospitalier	780110052	EHPAD LES PATIOS D ANGENNES	EHPAD	780803995	RAMBOUILLET	2022
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	Public hospitalier	780110078	HYACINTHE RICHAUD	EHPAD	780700985	VERSAILLES	2022
CHI POISSY ST-GERMAIN	Public hospitalier	780001236	SSIAD PA DU CHI DE POISSY/STGERMAIN	SSIAD	780822706	POISSY	2022
CHI POISSY ST-GERMAIN	Public hospitalier	780001236	EHPAD HERVIEUX	EHPAD	780800876	POISSY	2022
CHI POISSY ST-GERMAIN	Public hospitalier	780001236	EHPAD ROPITAL ANQUETIN	EHPAD	780002663	ST GERMAIN EN LAYE	2022
COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	Public territorial	780809067	SSIAD DE SAINT GERMAIN EN LAYE	SSIAD	780825485	SAINTE-HONORINE	2022
EHPAD INTERCOMMUNAL LES OISEAUX	Public autonome	780000782	EHPAD INTERCOMMUNAL LES OISEAUX	EHPAD	780700969	SARTROUVILLE	2022
EHPAD RICHARD	Public autonome	780000790	EHPAD RICHARD	EHPAD	780701041	CONFLANS SAINTE HONORINE	2022
EHPAD RICHARD	Public autonome	780000790	SSIAD DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE	SSIAD	780802245	CONFLANS SAINTE HONORINE	2022
EHPAD RICHARD	Public autonome	780000790	ACCUEIL DE JOUR	AJ	780025102	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	2022
ETB SOCIAL MAISON DE RETRAITE	Public autonome	780000808	EHPAD D'ABLIS	EHPAD	780701066	ABLIS	2022
FONDATION PARTAGE ET VIE	Privé à but non lucratif	920028560	LE BON ACCUEIL - JULIEN QUET	EHPAD	780700860	MONTFORT L'AMAURY	2022
ISATIS	Privé à but lucratif	940017304	EHPAD RESIDENCE ISATIS	EHPAD	780701793	VERNOUILLET	2022
LE CENTRE DE GERONTOLOGIE « LES AULNETTES »	Public autonome	780000816	LES AULNETTES	EHPAD	780701082	VIROFLAY	2022
LES SINOPLIES	Privé à but lucratif	690033899	LA RESIDENCE DU SOURIRE	EHPAD	780822110	CARRIERES SOUS POISSY	2022
SARL LE PARC	Privé à but lucratif	780018180	LE PARC DU DONJON	EHPAD	780018206	HOUILLES	2022
SARL MAISON DE RETR.LE BEL AIR	Privé à but lucratif	780000923	EHPAD LE BEL AIR	EHPAD	780701785	THIVERVAL GRIGNON	2022
SAS ALBINE	Privé à but lucratif	780019584	EHPAD LES GLYCINES	EHPAD	780701504	CONFLANS SAINTE HONORINE	2022
SAS CASTEL FLEURI	Privé à but lucratif	780000998	LE CASTEL FLEURI	EHPAD	780801726	MAISONS LAFFITTE	2022
SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP	Privé à but lucratif	330050899	EHPAD COLISEE RESIDENCE DES COTEAUX	EHPAD	780002408	SAINTE-HONORINE	2022
SCIC VERSAILLES GRAND AGE	Privé à but non lucratif	780023818	SSIAD ESA LEPINE VERSAILLES	SSIAD	780826194	VERSAILLES	2022
SCIC VERSAILLES GRAND AGE	Privé à but non lucratif	780023818	EHPAD LEPINE VERSAILLES	EHPAD	780700688	VERSAILLES	2022
SNC CLEMENCEAU	Privé à but lucratif	780826129	EHPAD RESIDENCE CLEMENCEAU	EHPAD	780826137	VERNEUIL SUR SEINE	2022



SNC LE PRIEURE	Privé à but lucratif	780826285	LE PRIEURE	EHPAD	780826293	CONFLANS SAINTE HONORINE	2022
2022							
ASSOCIATION CENTRE MEDICAL PORTE VERTE	Privé à but non lucratif	780808614	CAJ LA PORTE VERTE	AJA	780003349	VERSAILLES	2023
INSTANCE DE COORDINATION SUD YVELINES	Privé à but non lucratif	780003208	LE CATALPA	AJE + PFR	780003299	RAMBOUILLET	2023
2023							
ASSOCIATION ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	JULIETTE VICTOR	EHPAD	780822052	JOUY EN JOSAS	2024
ASSOCIATION ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	LE CLOS DES PRIES	EHPAD	780824876	VERNOUILLET	2024
ASSOCIATION ARPAVIE	Privé à but non lucratif	920030186	LES TILLEULS	EHPAD	780823795	LE PECQ SUR SEINE	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	LA CERISAIE	EHPAD	780823357	POIGNY LA FORET	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	LA FONTAINE	EHPAD	780006599	MARLY LE ROI	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	LES LYS	EHPAD	780004669	ROCQUENCOURT	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	MADELEINE BRES	EHPAD	780022752	BUCHELAY	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	SAINT REMY	EHPAD	780824884	SAINT REMY LES CHEVREUSE	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	VAL DE SEINE	EHPAD	780823332	VAUX SUR SEINE	2024
ORPEA / SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	Privé à but lucratif	920030152	VILLA DES AINES	EHPAD	780018560	BONNIERES SUR SEINE	2024
2024							
LE REFUGE DES CHEMINOTS	Privé à but non lucratif	750812844	GEORGES ROSSET	EHPAD	780701652	RAMBOUILLET	2025
ASSOCIATION MAISON JEANNE ANTIDE	Privé à but non lucratif	250000981	NOTRE DAME	EHPAD	780701637	LE PECQ SUR SEINE	2025
CCAS DE HOUILLES	Public territorial	780808846	CCAS DE HOUILLES	SSIAD	780802344	HOUILLES	2025
CH INTERCOMM MEULAN-LES MUREAUX	Public hospitalier	780002697	EHPAD CHATELAIN GUILLET	EHPAD	780800306	MEULAN	2025
CROIX ROUGE FRANCAISE	Privé à but non lucratif	750721334	SSIAD DE SARTROUVILLE	SSIAD	780803342	SARTROUVILLE	2025
CROIX ROUGE FRANCAISE	Privé à but non lucratif	750721334	CHAMPSFLEUR	EHPAD	780700894	LE MESNIL LE ROI	2025
CROIX ROUGE FRANCAISE	Privé à but non lucratif	750721334	STEPHANIE	EHPAD	780702676	SARTROUVILLE	2025
DOMUSVI/LA RESIDENCE MEDECIS	Privé à but lucratif	780000907	EHPAD LA RESIDENCE MEDICIS	EHPAD	780701744	SARTROUVILLE	2025
DOMUSVI/SARL	Privé à but lucratif	740010749	EHPAD LES JARDINS MEDICIS	EHPAD	780006508	AUBERGENVILLE	2025

AUBERGENVILLE							
DOMUSVI/SARL LE MANOIR	Privé à but lucratif	780001004	EHPAD LES JARDINS MEDICIS	EHPAD	780801742	MEZY SUR SEINE	2025
DOMUSVI/SARL MAISON LAFFITTE	Privé à but lucratif	740011663	EHPAD RESIDENCE DU PARC	EHPAD	780018826	MAISONS LAFFITTE	2025
DOMUSVI/SARL RESIDENCE POISSY	Privé à but lucratif	920031978	EHPAD RESIDENCE ELEUSIS	EHPAD	780824959	POISSY	2025
DOMUSVI/SARL SOFIE LE CLOS ST-JEAN	Privé à but lucratif	780001517	EHPAD LE CLOS SAINT JEAN	EHPAD	780001731	GARGENVILLE	2025
DOMUSVI/SAS DOMUSVI DOMICILE	Privé à but lucratif	920028263	SSIAD DOMUSVI VERSAILLES	SSIAD	780018990	VERSAILLES	2025
DOMUSVI/SAS DOMUSVI DOMICILE	Privé à but lucratif	920028263	SSIAD DOMUSVI ELEUSIS	SSIAD	780020731	POISSY	2025
DOMUSVI/SAS PARC DE MONTFORT JARDINS MEDICIS	Privé à but lucratif	780823183	EHPAD RESIDENCE PARC DE MONTFORT	EHPAD	780823191	MONTFORT L'AMAURY	2025
DOMUSVI/SAS PARC DE MONTFORT JARDINS MEDICIS	Privé à but lucratif	780823183	SAS PARC DE MONTFORT JARDINS MEDICIS	EHPAD	780700456	NOISY LE ROI	2025
DOMUSVI/SAS PORT MARLY	Privé à but lucratif	780027348	EHPAD RESIDENCE SIMON VOUET	EHPAD	780020665	LE PORT MARLY	2025
DOMUSVI/SAS RESIDENCE ANDRESY	Privé à but lucratif	780001152	ANDRESY	EHPAD	780823100	ANDRESY	2025
DOMUSVI/SAS RESIDENCE DE LA TOUR	Privé à but lucratif	780010419	EHPAD RESIDENCE DE LA TOUR	EHPAD	780823415	CONFLANS SAINTE HONORINE	2025
DOMUSVI/SAS SERA MANTES LA VILLE	Privé à but lucratif	780027355	EHPAD LA FONTAINE MEDICIS	EHPAD	780825675	MANTES LA VILLE	2025
FEDERATION ADMR YVELINES	Privé à but non lucratif	780826517	SSIAD ADMR DU PAYS D'YVELINE	SSIAD	780826525	LE PERRYAY-EN-YVELINES	2025
FEDERATION ADMR YVELINES	Privé à but non lucratif	780826517	SSIAD ADMR DE SAINT ARNOULT	SSIAD	780825030	SAINTE-ARNOULT-EN-YVELINES	2025
FEDERATION ADMR YVELINES	Privé à but non lucratif	780826517	SSIAD ADMR DU MANOIR	SSIAD	780825956	MERE	2025
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Privé à but non lucratif	750721235	LA SOURCE	EHPAD	780022372	VIROFLAY	2025
FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	750720609	EHPAD LEOPOLD BELLAN DE MANTES LA JOLIE	EHPAD	780018792	MANTES LA JOLIE	2025
FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	750720609	EHPAD LEOPOLD BELLAN DE MONTESSON	EHPAD	780022364	MONTESSON	2025
FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	750720609	EHPAD CENTRE DE GERONTOLOGIE CLINIQUE	EHPAD	780700803	MAGNANVILLE	2025
FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	750720609	EHPAD LEOPOLD BELLAN DE SEPTEUIL	EHPAD	780700902	SEPTEUIL	2025



HOPITAL GERONTOLOGIQUE DE CHEVREUSE	Public hospitalier	780130019	CGAS CHEVREUSE	SSIAD	780824579	CHEVREUSE	2025
HOPITAL GERONTOLOGIQUE DE CHEVREUSE	Public hospitalier	780130019	EHPAD DU CENTRE DE GERONTOLOGIE	EHPAD	780804035	CHEVREUSE	2025
M2SR (MUTU REAL SANIT & SOC PERS RATP)	Privé à but non lucratif	750003527	LA MARECHALERIE	EHPAD	780701645	LA QUEUE LES YVELINES	2025
MAISON DE FAMILLE LES EAUX VIVES	Privé à but lucratif	780021069	EHPAD LES EAUX VIVES	EHPAD	780826277	SAINT REMY LES CHEVREUSE	2025
SAS MAISON DE FAMILLE CHATEAU DE CHAMBOURCY	Privé à but lucratif	780027637	LE CHATEAU DE CHAMBOURCY	EHPAD	780825295	CHAMBOURCY	2025
MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE	Privé à but non lucratif	750005068	CENTRE NATIONAL DE GERIATRIE "DENIS FORESTIER"	EHPAD	780000238	LA VERRIERE	2025
SA REPOTEL MAUREPAS	Privé à but lucratif	780809166	EHPAD RESIDENCE REPOTEL	EHPAD	780802138	MAUREPAS	2025
SAS REPOTEL VOISINS LE BRETONNEUX	Privé à but lucratif	780021309	EHPAD RESIDENCE REPOTEL	EHPAD	780823928	VOISINS LE BRETONNEUX	2025
SARL LES TILLEULS	Privé à but lucratif	780018685	EHPAD RESIDENCE LE TILLEUL	EHPAD	780802021	CHANTELOUP LES VIGNES	2025

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-28-006

DECISION N°2020-80 - L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais est renouvelée au profit du Centre Médico Chirurgical Floréal, situé 40 rue Floréal 93170 Bagnolet.

DECISION N°2020-80

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de santé publique, titre II, livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221-10, R.1221-19 à 21, 1221-36 à 52 et R.1222-23 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R.1221-20-1 et R.1221-20-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.1221-20-4 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire ;
- VU l'arrêté du 20 juin 2018 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L.1222-15 du code de la santé publique ;
- VU la décision n°2018-008 R du 11 avril 2018 du président de l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France fixant le schéma d'organisation de la transfusion sanguine de l'Ile-de-France ;
- VU la décision du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L 1222-12 du code de la santé publique ;
- VU la demande en date du 16 septembre 2019 du Directeur du Centre Médico Chirurgical Floréal, situé 40 rue Floréal 93170 Bagnolet, sollicitant le renouvellement d'autorisation du dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais, reconnue complète le 6 novembre 2019 ;
- VU la convention établie entre l'établissement de santé et l'EFS d'Ile-de-France le 26 juillet 2019 ;

VU l'avis technique favorable du coordonnateur régional d'hémovigilance du 6 novembre 2019 ;

CONSIDERANT que dans un délai de 3 mois, le responsable du dépôt de sang ou son remplaçant devra procéder à la finalisation de la formation et de l'habilitation du personnel intervenant dans le dépôt de sang selon les procédures, tel qu'il est prévu par la décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévues à l'article L.1222-12 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang d'Urgence Vitale et relais est renouvelée au profit du Centre Médico Chirurgical Floréal, situé 40 rue Floréal 93170 Bagnolet.

ARTICLE 2 Conformément à l'article R.1221-20-3 du code de la santé publique, cette autorisation est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 5 août 2019. La prochaine demande de renouvellement d'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé quatre mois avant la date d'expiration de la présente autorisation.

ARTICLE 3 La convention établie avec l'EFS Ile-de-France prend effet dès signature de la décision.

ARTICLE 4 Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

ARTICLE 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et transmise au Directeur du Centre Médico Chirurgical Floréal, à l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France et au coordonnateur régional d'hémovigilance d'Ile-de-France.

Fait à Paris le 28 janvier 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-01-29-004

ARRETE modifiant l'arrêté n° 2018-01-29-013 du 29 janvier 2018 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privé de l'académie de Créteil



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

*SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PPP/SCIL/BC*

ARRETE

modifiant l'arrêté n°2018-01-29-013 du 29 janvier 2018 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'éducation et notamment les articles L442-10, L422-11 et R442-63 et suivants,
- VU** la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,
- VU** la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018-01-29-013 du 29 janvier 2018 modifié portant renouvellement de la composition de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Créteil,
- VU** les propositions du Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

.../...

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er}

A l'article 2 de l'arrêté n°IDF-2018-01-29-013 du 29 janvier 2018 modifié susvisé, les dispositions suivantes :

« III – AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

c) Parents d'élèves

En qualité de titulaires

*Madame Nadège DOMERGE
Monsieur Jean-François CHEVALIER
Madame Laetitia LEGALL*

En qualité de suppléants

*Monsieur Laurent ROUSSEL
Monsieur Jean-Serge FLEURET
Madame Aude GASNIER »*

Sont remplacées par les modifications suivantes :

« III – AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

c) Parents d'élèves

En qualité de titulaires

*Madame Nadège DOMERGE
Monsieur Jean-François CHEVALIER
Monsieur Alexandre VITIELLO*

En qualité de suppléants

*Monsieur Laurent ROUSSEL
Monsieur Jean-Serge FLEURET
Madame Aude GASNIER »*

Article 2

Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris le 29 janvier 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT